



L'ingérence sournoise du FMI et de la Banque mondiale en République démocratique du Congo

Par [Renaud Vivien](#), [Yvonne Ngoyi](#), et [Victor Nzuzi](#)

Mondialisation.ca, 07 octobre 2009

[CADTM](#) 7 octobre 2009

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Économie](#)

Article rédigé par *Renaud Vivien, Yvonne Ngoyi, Victor Nzuzi, Dani Ndombele, José Mukadi et Luc Mukendi (réseau CADTM - Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde*



Le FMI a remporté une nouvelle victoire au terme de sa dernière mission en République démocratique du Congo (RDC) en obtenant la révision du fameux contrat chinois conclu en 2007. La suppression dans ce contrat de la garantie de l'Etat congolais ramène ainsi le prêt controversé de la Chine de 9 à 6 milliards de dollars. Cette convention qualifiée à tort de « contrat du siècle » prévoyait au départ 6 milliards d'investissements dans le développement d'infrastructures et 3 milliards de dollars pour le secteur minier. Le FMI a donc gagné le bras de fer contre la Chine mais surtout gardé la mainmise sur la politique économique de la RDC.

Cette nouvelle ingérence du FMI dans les affaires internes de la RDC démontre une fois de plus toute l'hypocrisie des puissances occidentales qui utilisent les institutions financières internationales (IFI) pour piller les ressources naturelles appartenant aux Congolais. En effet, au moment des négociations pour la révision du contrat chinois, la Banque mondiale, épaulée par l'ambassadrice du Canada et Hillary Clinton lors de leur passage à Kinshasa, faisait pression sur le gouvernement congolais pour qu'il revienne sur sa décision de résilier le « partenariat » *KMT* (Kingamyambo Musonoi Tailings) conclu illégalement entre l'entreprise canadienne *First Quantum*, l'Etat congolais, l'entreprise publique congolaise *Gécamines*, la sud-africaine *Industrial Development Corporation* et la SFI (Société financière internationale) qui n'est autre que la filiale de la Banque mondiale chargée d'appuyer le secteur privé^[1]... Force est donc de constater que les contrats léonins ne posent plus de problème aux IFI lorsque les intérêts des puissances occidentales sont en jeu !

Il ne fait aucun doute que le contrat chinois est une nouvelle offensive du géant asiatique pour s'accaparer les ressources minières du continent noir et qu'il va générer une nouvelle dette pour la RDC. Officiellement, c'est ce risque de surendettement qui a poussé le FMI à intervenir dans cette convention bilatérale. En pratiquant un chantage inacceptable, il est finalement parvenu à ses fins, maintenant ainsi sa tutelle sur la RDC. Le chantage était double : sans révision du contrat, la RDC aurait pu faire une croix sur un nouvel accord triennal avec le FMI ainsi que sur un allègement de sa dette...attendu depuis 2003 !

Or, cette dette que l'Etat congolais continue de rembourser malgré la crise économique mondiale est une dette « odieuse », puisqu'une très large partie a été contractée par le dictateur Mobutu avec la complicité des créanciers occidentaux, notamment du FMI et de la Banque mondiale. Pour fonder la nullité de cette dette qui n'a aucune valeur légale, les pouvoirs publics devraient procéder immédiatement à l'audit de cette dette afin d'en révéler la part illégitime : celle qui n'a pas profité à la population. Chaque année, le service de la dette accapare environ 500 millions de dollars, soit presque trois fois l'aide d'urgence accordée par le FMI en mars dernier.

La RDC n'est pas un cas isolé. Dans l'ensemble des pays en développement, le remboursement des dettes illégitimes assorti des conditionnalités dictées par les bailleurs de fonds internationaux constituent un obstacle à la satisfaction des besoins humains fondamentaux ainsi qu'une violation manifeste du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et notamment de leurs ressources naturelles. Dès lors, l'émancipation des populations du Sud passera nécessairement par l'annulation inconditionnelle de la dette du tiers-monde et la rupture nette des accords avec les IFI. En effet, les pays en développement n'ont rien à attendre de ces deux institutions incapables de s'affranchir du credo néo-libéral responsable de la paupérisation de milliards d'individus depuis la crise de la dette de 1982. Rappelons également que ces institutions se sont rendues complices de graves violations de droit humains en soutenant financièrement des dictatures comme celles de Mobutu et l'apartheid en Afrique du Sud. La Banque mondiale et le FMI doivent donc impérativement rendre des comptes devant la justice et être remplacées par de nouvelles organisations internationales démocratiques et respectueuses des droits humains fondamentaux.

La source originale de cet article est [CADTM](#)

Copyright © [Renaud Vivien](#), [Yvonne Ngoyi](#), et [Victor Nzuzi](#), [CADTM](#), 2009

Articles Par : [Renaud Vivien](#),
[Yvonne Ngoyi](#), et [Victor Nzuzi](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca